



# INFO MAIRIE

Chères Soyonnaises, Chers Soyonnais

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Au regard de ce dispositif exceptionnel, il me semble important de rappeler à toutes et tous l'impérieuse nécessité de respecter les règles suivantes:

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible;  
Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Mon devoir de Maire m'oblige à contribuer à la prise de conscience collective au regard de la crise que notre pays traverse.

Les 89 personnes décédées ces dernières 24 heures en France, la mise en œuvre des effectifs de l'armée pour venir en renfort des soignants et des services de santé, sont des signes d'une vraie gravité, qui doit, à toutes et tous, nous faire prendre conscience de la situation.

Le confinement n'est pas synonyme de vacances, et malgré le beau temps, chacun de vous, de nous, sommes responsables de nos comportements vis à vis d'autrui.

Il n'est pas admissible, comme j'ai pu le constater, de voir encore des personnes se regroupant pour aller avec les copains et copines se promener et faire du sport, voire échanger un verre. Seules les personnes confinées ensemble peuvent se retrouver et sortir ensemble en respectant les règles et gestes d'éloignement.

Ce n'est pas admissible, lorsque par ailleurs, tout le personnel soignant se bat quotidiennement pour aider les malades et prend des risques pour sauver des vies,

Ce n'est pas admissible lorsque d'autres, comme les personnels périscolaires municipaux, sont mis à disposition pour garantir chaque jour le service public et l'aide aux familles de soignants et de personnes en charge de la crise en se posant forcément la question de leur propre santé,

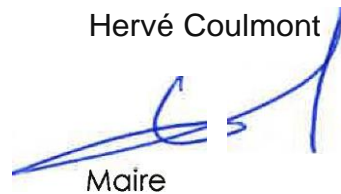
Ce n'est pas admissible tout simplement pour éviter la contamination entre individus  
J'ai pleinement conscience que les choix radicaux que nous faisons vont à l'encontre des relations sociales quotidiennes que nous nous plaçons à entretenir. Ils ne correspondent bien évidemment pas sur le fond à la fibre humaniste qui m'anime, comme à celle de beaucoup d'entre vous.

Néanmoins, face à cette situation exceptionnelle, respectons ces dispositions exceptionnelles. 475 morts en 24 heures en Italie sont de nature à nous faire entendre le respect des consignes.

Je compte sur vous, pour que nous puissions demain continuer à partager l'ESSENTIEL

SAUVEZ DES VIES - RESTEZ CHEZ VOUS

Hervé Coulmont



Maire

*Un numéro vert (gratuit) répond, en permanence, à vos questions :*  
[0 800 130 000](tel:0800130000) et retrouvez toutes les informations sur  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

75, rue Vincent d'Indy- 07130 SOYONS

04 75 60 93 12 @ [www.soyons.fr](http://www.soyons.fr) [mairie@soyons.fr](mailto:mairie@soyons.fr) (!) <https://fr-fr.facebook.com/communedesoyons/timeline>

---